

Contrat de vente de parts sociales de la société Sàrl

Entre, d'une part :

M. / Mme

domicilié(e) à

titulaire de parts de CHF

ci-après : le/la vendeur/vendeuse

Et, d'autre part :

M. / Mme

domicilié(e) à

titulaire de parts de CHF

ci-après : l'acquéreur/acquéreuse

Le/la vendeur/vendeuse cède à l'acquéreur/acquéreuse qui acquiert sa/ses
part(s) de CHF qu'il(elle) détient dans la société pour le prix de CHF

Le/la vendeur/vendeuse reste titulaire de part(s) de CHF

L'acquéreur/acquéreuse est maintenant titulaire de part(s) de CHF

En outre, les parties sont rendues attentives à l'existence des clauses statutaires relatives à
(cocher ce qu'il convient) :

- l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires
- l'obligation de fournir des prestations accessoires
- la prohibition pour les associés de faire concurrence
- les droits de préférence, de préemption et d'emption des associés ou de la société
- les peines conventionnelles

Signature des parties au contrat :

.....

.....

M. / Mme

M. / Mme